



**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : ORGANISATION DE DEUX
REPRÉSENTATIONS DU SPECTACLE
"REVE DE REVUE" LE 6 ET 7 DECEMBRE
2022**

**DÉCISION N° DM-CCAS-22-005
EN DATE DU 14 JUIN 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 12 octobre 2021, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Alternance Théâtre sise 2, allée des Erables 78370 Plaisir, représentée par Monsieur Dominique DENIS, en qualité de Président, d'assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de deux représentations du spectacle « Rêve de Revue » le 6 et 7 décembre 2022 pour une dépense totale de 7 900 € TTC ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de cession avec l'association Alternance Théâtre pour l'organisation de deux représentations du spectacle « Rêve de Revue » le 6 et 7 décembre 2022 pour un coût de 7 900 € TTC (Sept mille neuf cents euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Signé

Cécile BRÉON